

## GUIDE « ARCHITECTES, ENTREPRENEURS : MODE D'EMPLOI »

### La version 2018 est disponible

Le guide « Architectes, entrepreneurs : mode d'emploi » est mis à jour tous les ans par l'OGBTP<sup>1</sup> et ses partenaires<sup>2</sup>.

#### Rappelez-nous l'objectif de ce guide.

Les enjeux environnementaux, l'évolution des modes d'exercice et des métiers ainsi que la conjoncture actuelle imposent, plus que jamais, aux partenaires de l'acte de bâtir, de coopérer sur les bases d'une culture commune.

Cet outil rassemble toutes les données administratives, financières et réglementaires qu'il faut maîtriser dans les marchés (privés et publics), depuis la mise au point du projet, jusqu'à la fin du chantier.

#### Pouvez-vous nous dire quelles évolutions ont été apportées dans l'édition 2018 ?

Nous avons intégré les éléments relatifs aux fiches techniques de la DAJ<sup>3</sup> sur la nouvelle réglementation, qui remplacent le guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics ; la référence à la norme NF P 03-001 édition octobre 2017. Nous avons effectué une mise à jour des fiches concernant l'obligation de conseil du maître d'œuvre en intégrant les nouvelles jurisprudences. Nous fournissons des compléments d'information sur la réglementation relative à la lutte contre la fraude au détachement et le déploiement de la carte BTP.

Nous apportons des précisions concernant le règlement des litiges sur la médiation des entreprises ainsi que dans le règlement des litiges de consommation.

Nous détaillons ce qui a trait au paiement des acomptes mensuels et du solde.



ENTRETIEN AVEC

**Paul-François Luciani**  
Président de l'OGBTP

Enfin, la fiche « Dématérialisation » a été complétée en vue de la généralisation des procédures le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

#### Pourquoi le choix d'une version dématérialisée ?

Il faut vivre avec son temps, où la mobilité prime... et puis, comme la réglementation évolue constamment, les professionnels disposent ainsi d'une information toujours à jour !

#### Où les adhérents de la FFB peuvent-ils télécharger le guide ?

En se connectant au site Internet de leur fédération, ils le trouveront dans l'espace adhérent, dans la rubrique Documentation.

1. Office général du bâtiment et des travaux publics : union de fédérations et de groupements d'architectes et d'entrepreneurs.
2. FFB, Conseil national de l'Ordre des architectes, Mutuelle des architectes français, Excellence SMA et Qualibat.
3. Direction des affaires juridiques de Bercy.



**ARCHITECTES,  
ENTREPRENEURS :  
MODE D'EMPLOI  
2018**

© 2018 OGBTP  
Union des fédérations d'architectes et d'entrepreneurs  
de l'Office général du bâtiment et des travaux publics  
Paris - France

Pour tout savoir sur...



**www.ogbtp.com**